



# Pour ses activités socioculturelles et sportives, HESL recrute des animateurs

## Description

La fonction d'animateur s'exerce auprès de l'ASBL Hannut Education Sports et Loisirs. Au travers d'activités d'animation, vous animez une discipline sportive, artistique, culturelle, à des enfants dans le but de favoriser leur développement personnel. Vous vous chargez de l'organisation pratique et matérielle des activités : partage de locaux, de matériels adéquats, planification des contenus des différentes activités, etc.

## Conditions générales de travail

Les activités sont développées sur une base ponctuelle pendant les différents congés scolaires. Il s'agit d'engagements à durée déterminée (à la semaine) sur base de la réglementation existante au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- **Article 17**

Rémunération octroyée sur base de l'article 17 de l'A.R. du 28 novembre 1969 qui offre les garanties d'un contrat de travail régi par la Loi du 3 juillet 1978. Les prestations effectuées sous ce régime sont exonérées de cotisations de sécurité sociale. Cependant, un impôt de 10% sur les revenus est applicable, que l'animateur devra payer au moment du décompte fiscal, à la fin de l'année.

- **Indemnités de bénévolat**

Rémunération sous la forme d'une indemnité octroyée suivant certaines conditions. En plus de l'indemnité forfaitaire, le remboursement des frais de transport effectivement prouvés est possible et se limite à un maximum de 2.000 kilomètres par an.

- **Job étudiant**

Rémunération déterminée par le contrat d'occupation conclu entre les deux parties.

*L'ASBL refuse le travail non déclaré (travail au noir). Les travailleurs au noir courent de graves dangers. Ils ne bénéficient d'aucune protection sociale (notamment en matière d'accidents du travail, de maladie ou de pension). Ils peuvent aussi être lourdement sanctionnés. Cela peut aller du remboursement d'allocations sociales indûment perçues (chômage, pension, indemnités maladie-invalidité), à des amendes, en passant par l'exclusion (temporaire ou définitive) du chômage.*

**Les contrats et conventions appropriés à chaque cas sont examinés par l'ASBL, en fonction de la position administrative du candidat animateur.**

## Conditions générales d'accès

### **Avoir 18 ans accompli et pouvoir faire la preuve d'une conduite irréprochable.**

La fonction est accessible aux titulaires des diplômes et formations listées ci-dessous. Une expérience dans les domaines concernés constitue bien entendu un atout important.

- **Activités des petits**

#### **Activités culturelles :**

1. Instituteur maternel.
2. Étudiant instituteur maternel.
3. Instituteur primaire.
4. Personne-ressource pouvant justifier d'une expérience dans le domaine.

#### **Activités sportives :**

1. Bachelier ou master - Éducation physique.
2. Étudiant bachelier ou master - Éducation physique.
3. Instituteur maternel avec une formation en psychomotricité.
4. Personne-ressource avec une formation en psychomotricité.
5. Personne-ressource pouvant justifier d'une expérience dans le domaine.

#### **Activités d'Éveil :**

1. Porteur d'un titre pédagogique et spécialiste de la discipline.
2. Étudiant (formation pédagogique) spécialiste de la discipline.
3. Personne-ressource pouvant justifier d'une expérience dans le domaine.

- **Activités des grands**

#### **Activités culturelles :**

1. Porteur d'un titre pédagogique et spécialiste de la discipline
2. Etudiant (formation pédagogique) spécialiste de la discipline.
3. Personne-ressource pouvant justifier d'une expérience dans le domaine.

#### **Activités sportives :**

1. Bachelier ou master - Éducation physique.
2. Étudiant bachelier ou master - Éducation physique.
3. Porteur d'un titre pédagogique et spécialiste de la discipline
4. Etudiant (formation pédagogique) spécialiste de la discipline.
5. Personne-ressource pouvant justifier d'une expérience dans le domaine.

#### **Activités d'Éveil :**

4. Porteur d'un titre pédagogique et spécialiste de la discipline.
5. Étudiant (formation pédagogique) spécialiste de la discipline.
6. Personne-ressource pouvant justifier d'une expérience dans le domaine.

## Compétences génériques et techniques

### *Liste non exhaustive*

- Connaissances et compétences techniques
- Animer des activités de loisirs courantes
- Connaître la pédagogie appliquée aux activités encadrées
- Établir un programme d'activités
- Pouvoir gérer les groupes
- Stimuler l'activité et l'imagination
- Avoir une bonne maîtrise de soi
- Être d'une nature communicative
- Être flexible
- Être orienté social
- Faire preuve de créativité
- Faire preuve de discrétion
- Faire preuve de maturité et de patience
- Posséder des aptitudes didactiques
- Respecter les règles d'éthique
- Savoir écouter
- Travailler de manière autonome
- Travailler en collaboration
- Travailler méthodiquement
- Gérer les comportements à problèmes chez les enfants